

FIGURE 85 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des unités paysagères
-  Perception de paysage emblématique
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

A noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés

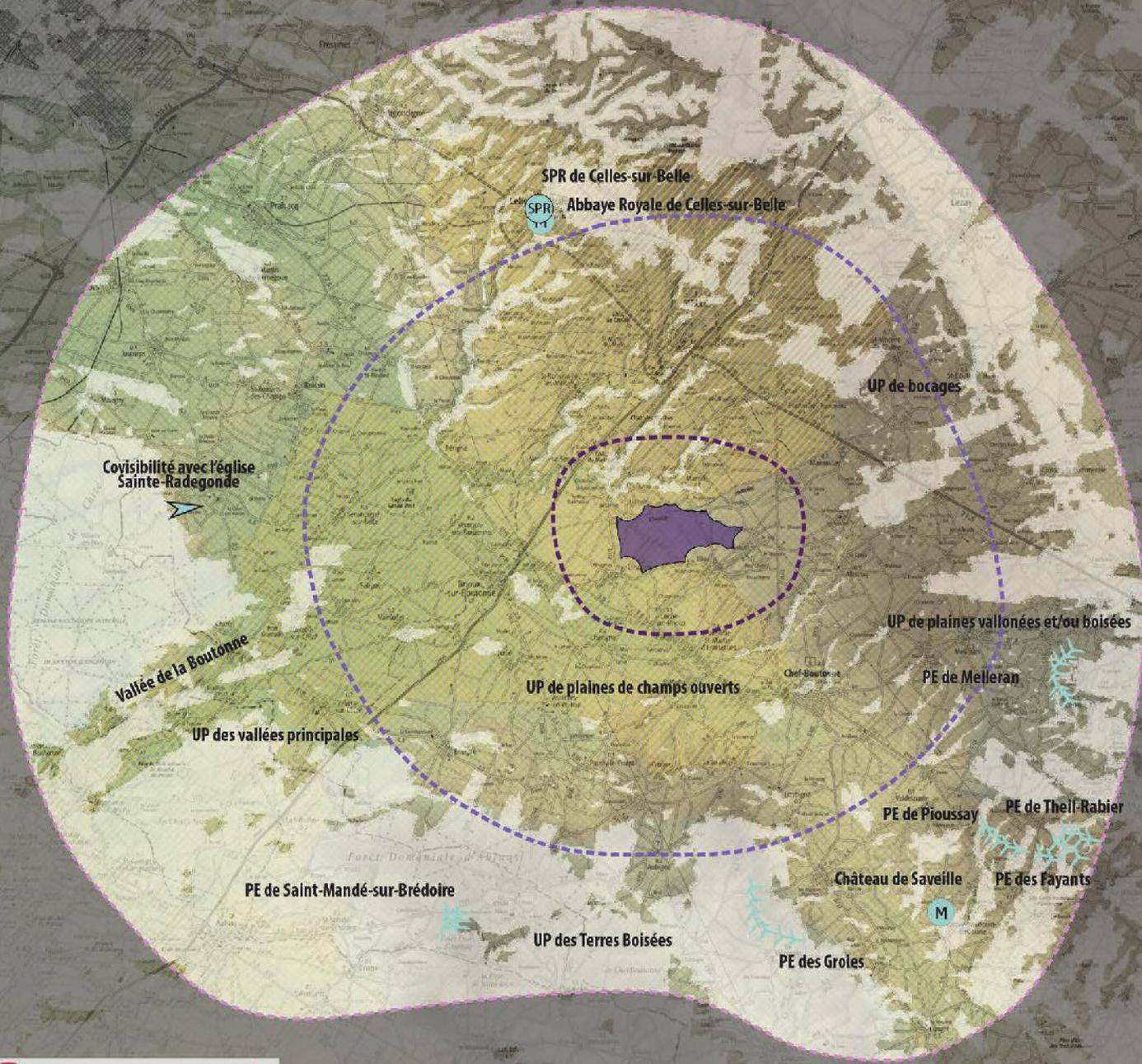


FIGURE 86 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3

PROJET ÉOLIEN DES GENÈTS

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

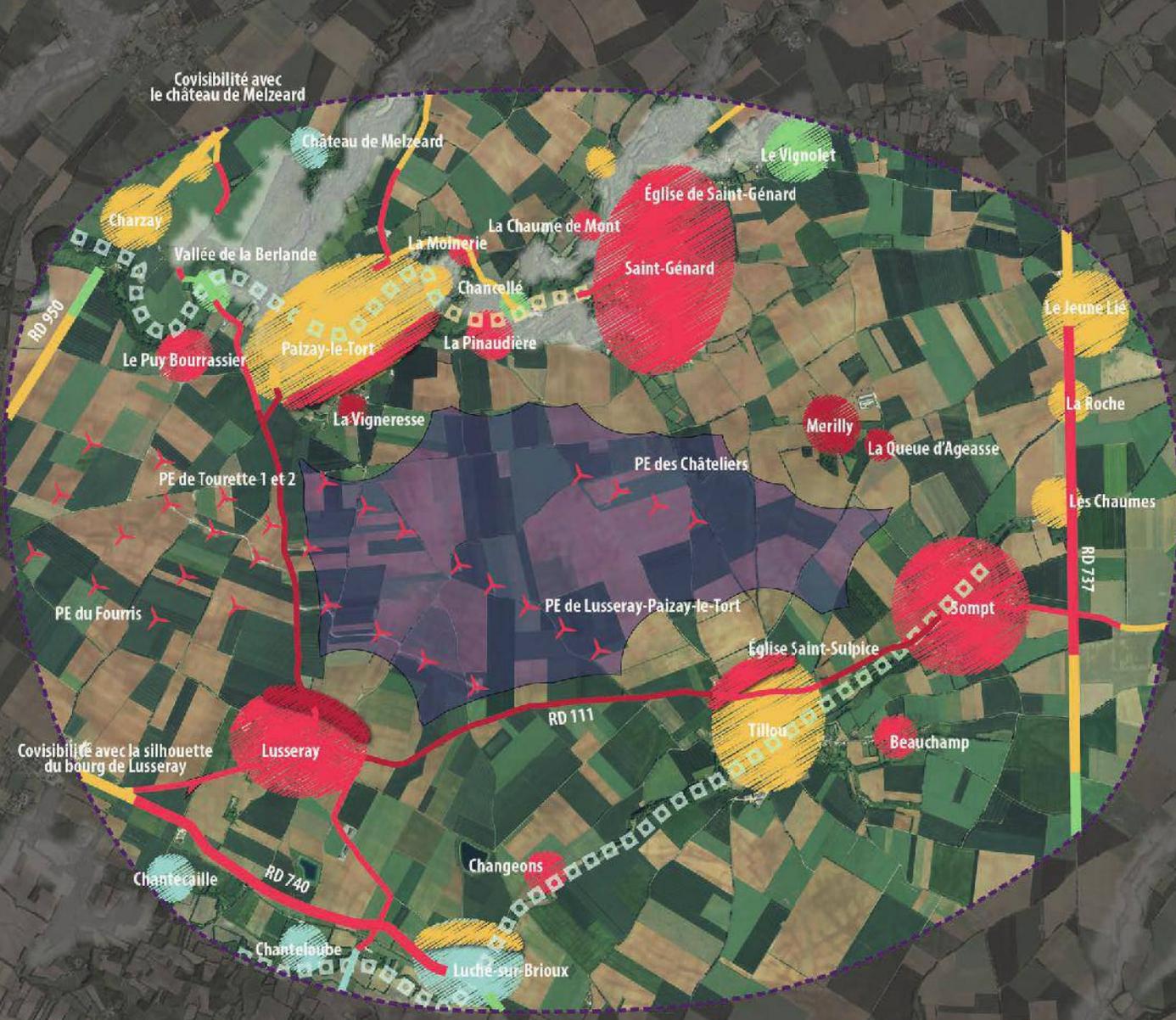
Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique
- Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

FIGURE 87 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3



**PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS**

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)
 Secteur hors ZVI
 Secteur en ZVI
 Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

	Très faible		Faible		Motérée		Forte		Très forte
--	-------------	--	--------	--	---------	--	-------	--	------------

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique

ÉTUDE DES VARIANTES

PARTIE 2

149

Perception depuis les abords de l'église de Saint-Génard

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES

Dans un premier temps les différentes lignes de forces paysagères ont été relevées afin de construire un projet en accord avec le paysage existant.

Comme présenté dans la carte ci-après, les lignes de forces relevées présentent globalement deux orientations :

> une première suivant l'axe nord-ouest / sud-est des parcs existants, accordés et construits implantés dans la proximité immédiate (Parcs de Tourette 1 et 2, de Lusseray-Paizay-le-Tort, du Fourris et des Châteliers) ainsi que l'axe de la RD 740.

> une seconde qui suit un axe perpendiculaire aux premiers avec les orientations des vallées de la Somptueuse au sud-est et de la Berlande au nord-ouest.

Des préconisations paysagères pour le développement du projet des Genêts ont par la suite été proposées :

- > Veiller à un recul suffisant vis-à-vis des villages et hameaux les plus proches
- > Veiller à ne pas trop s'approcher des vallées citées précédemment afin d'éviter un effet de surplomb

Le respect de ces préconisations permet de construire le projet à partir des caractéristiques paysagères du territoire. Cela va souligner de façon intelligible les lignes de forces du paysage et notamment les axes de déplacement tout en étant cohérent avec la configuration spatiale des parcs existants, construits ou instruits, implantés dans la proximité immédiate du projet.

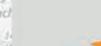
FIGURE 88 : CARTE DES PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

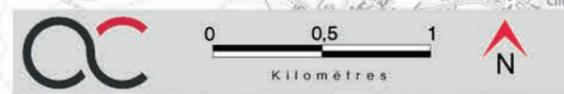
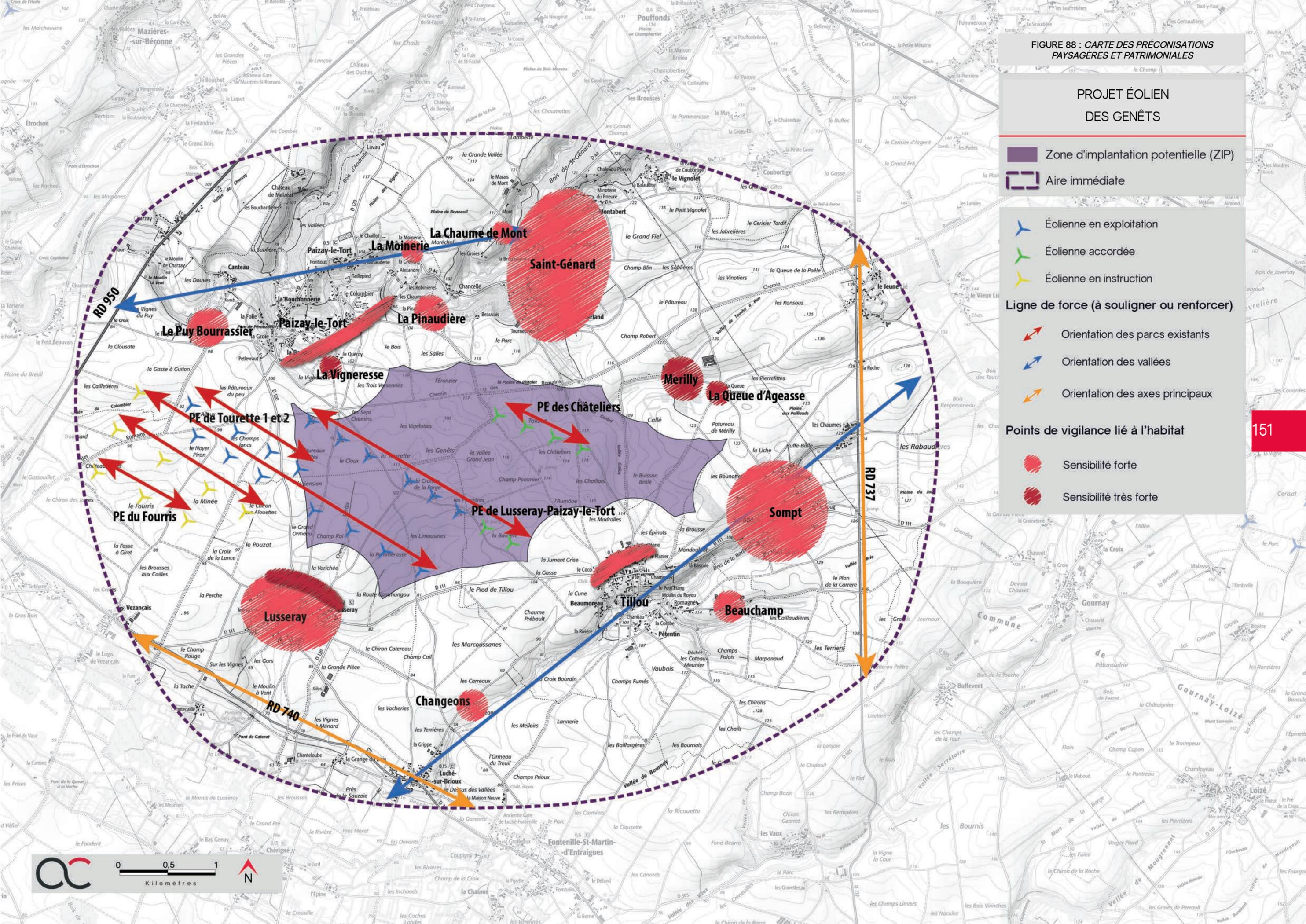
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction

Ligne de force (à souligner ou renforcer)

-  Orientation des parcs existants
-  Orientation des vallées
-  Orientation des axes principaux

Points de vigilance lié à l'habitat

-  Sensibilité forte
-  Sensibilité très forte



B . OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE

La ZIP correspond à la surface maximale potentiellement occupée par le projet. Aussi, par le travail d'élaboration des variantes, il est possible de chercher une implantation qui optimise l'occupation horizontale finale du projet.

L'occupation horizontale du motif éolien participe aux effets de saturation et/ou d'encerclement qui peuvent avoir lieu aux abords des bourgs directement concernés par des projets éoliens.

Ainsi, la recherche d'une occupation réduite est directement liée à la modification du paysage quotidien.

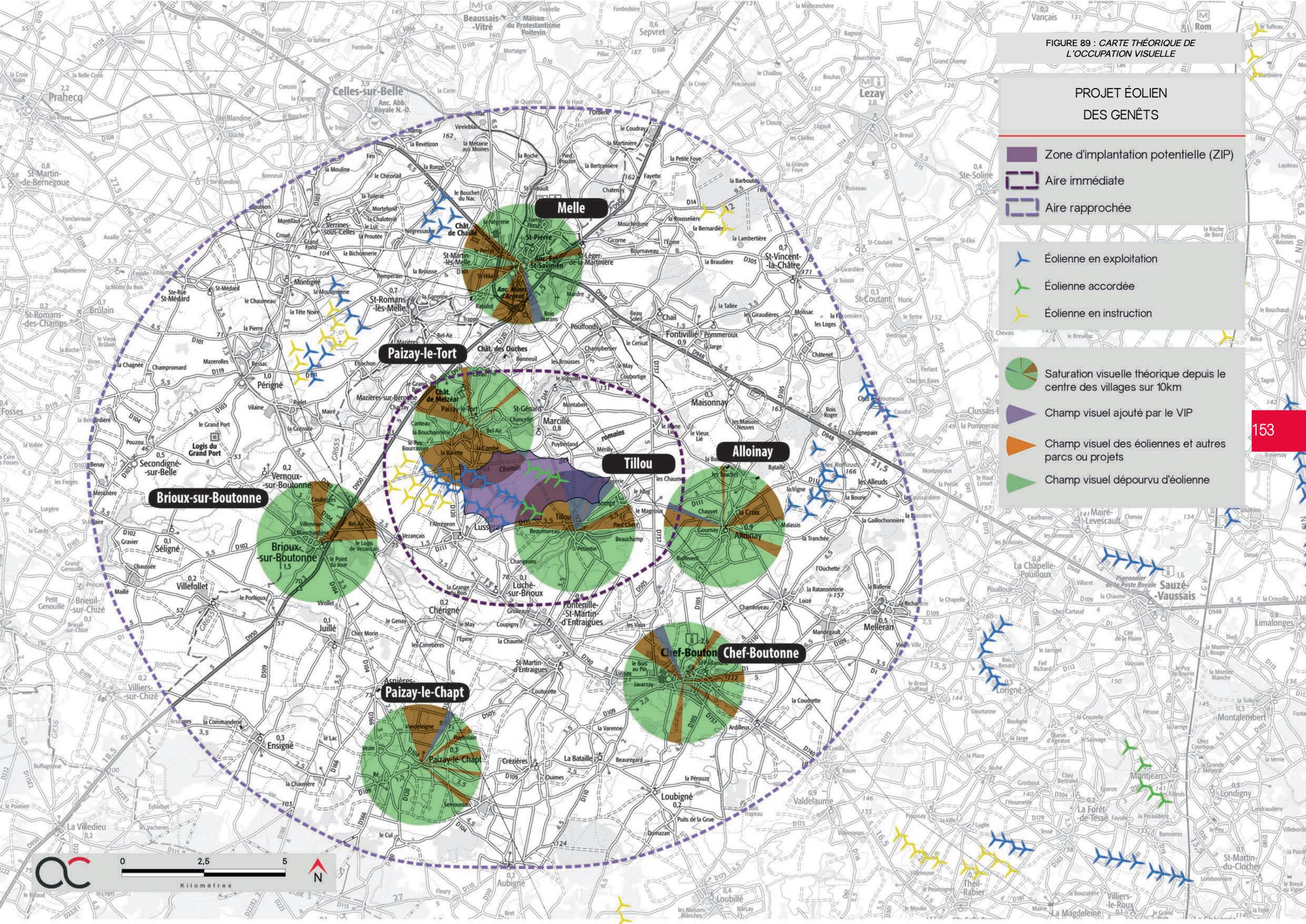
La carte ci-contre met en évidence la part horizontale maximale que pourrait avoir le projet sur les horizons de bourgs situés à proximité.

Pour le présent projet, du fait de la présence d'un pôle éolien important, la part supplémentaire ajoutée par le projet demeure relativement faible mais elle sera à mettre en perspective par rapport à la variante d'implantation finale, à la fin du présent chapitre de comparaison des variantes.

FIGURE 89 : CARTE THÉORIQUE DE L'OCCUPATION VISUELLE

PROJET ÉOLIEN DES GENÈTS

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Saturation visuelle théorique depuis le centre des villages sur 10km
- Champ visuel ajouté par le VIP
- Champ visuel des éoliennes et autres parcs ou projets
- Champ visuel dépourvu d'éolienne



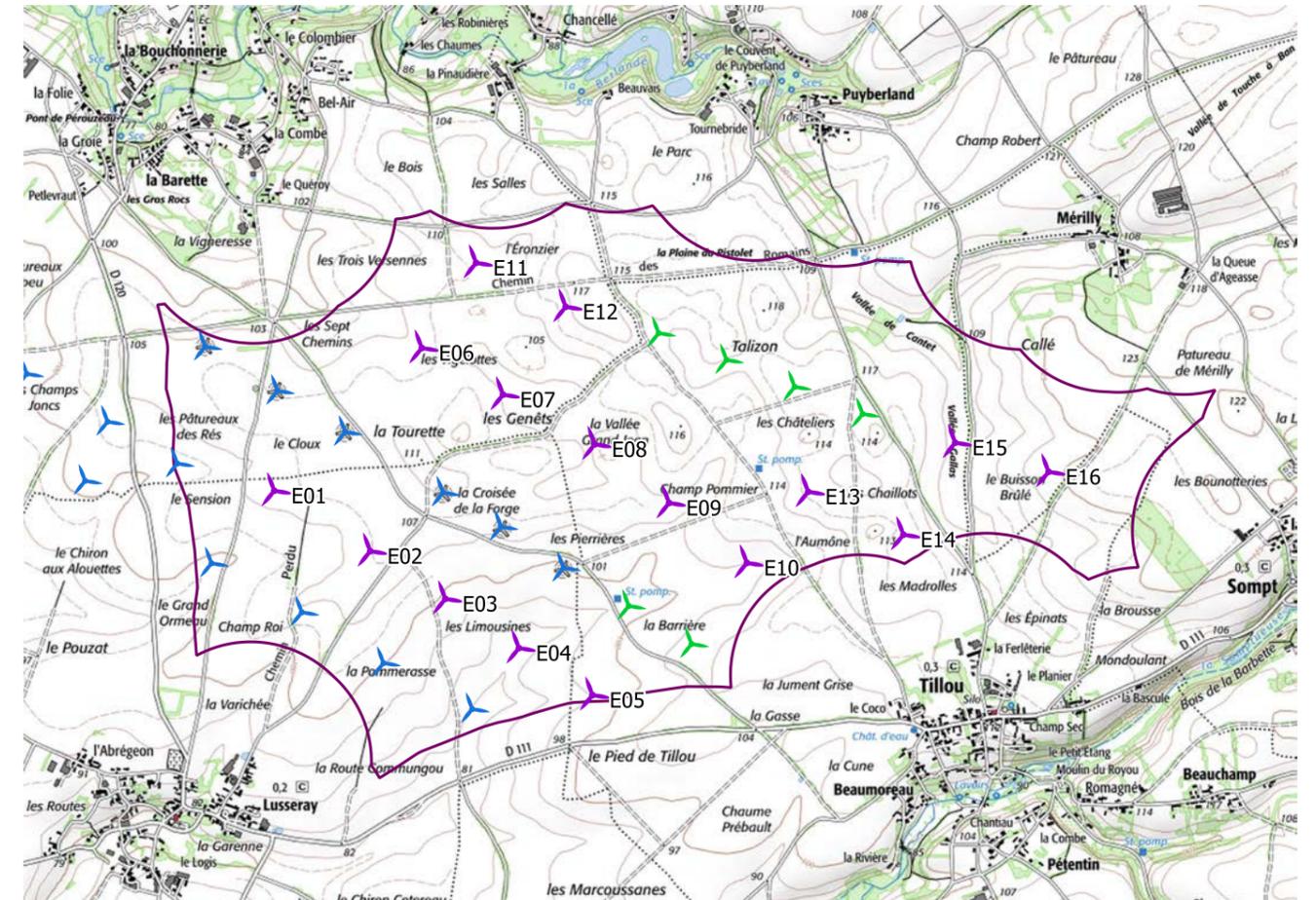
C . PRÉSENTATION DES VARIANTES

Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour le projet des Genêts, les éléments qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

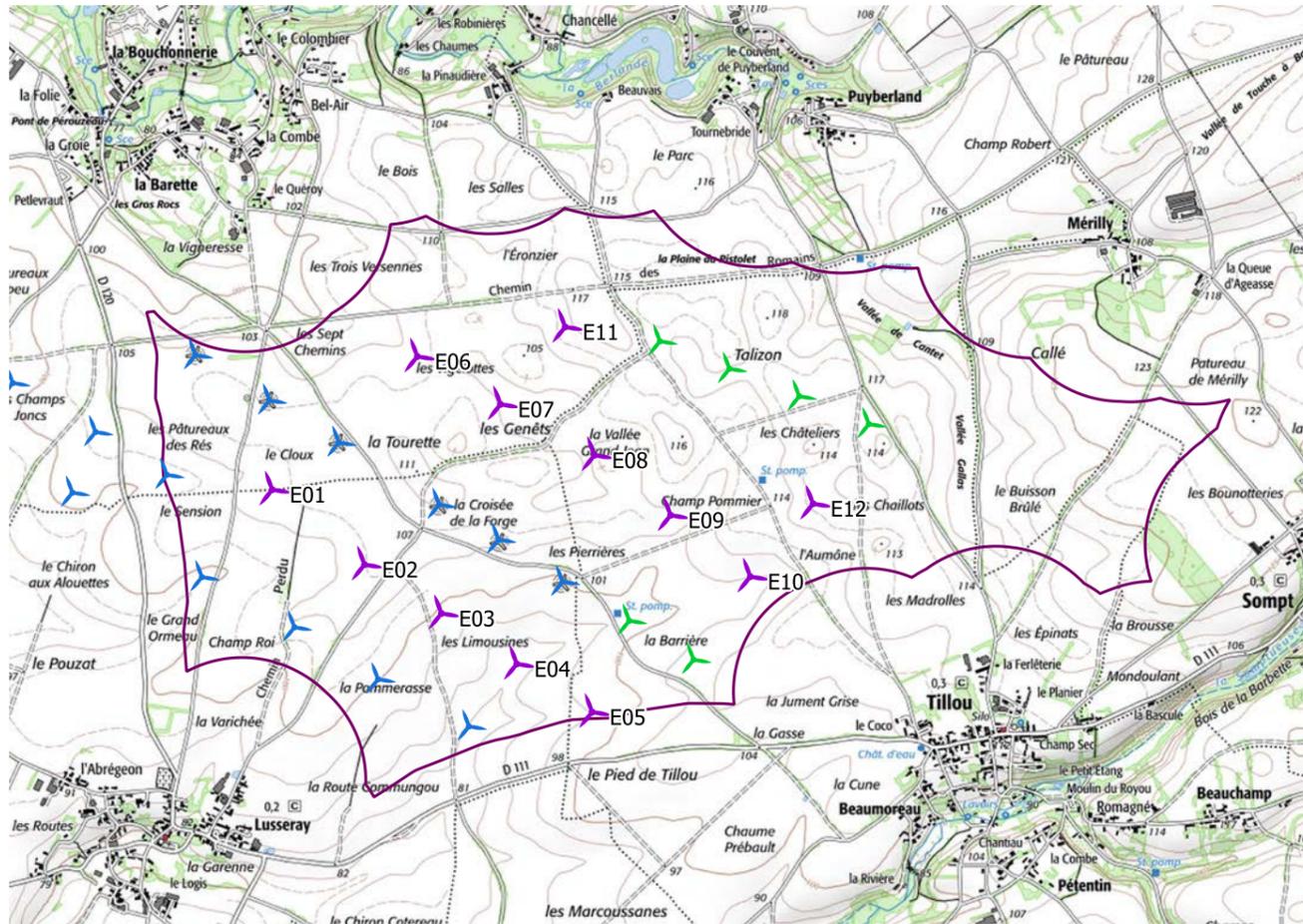
- > le nombre d'éoliennes
- > l'occupation horizontale
- > le recul vis-à-vis des habitations et les vallées et la lisibilité du projet depuis ces lieux de vie
- > la régularité des interdistances entre les éoliennes
- > la cohérence avec le développement éolien alentour

Au final, 3 variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.



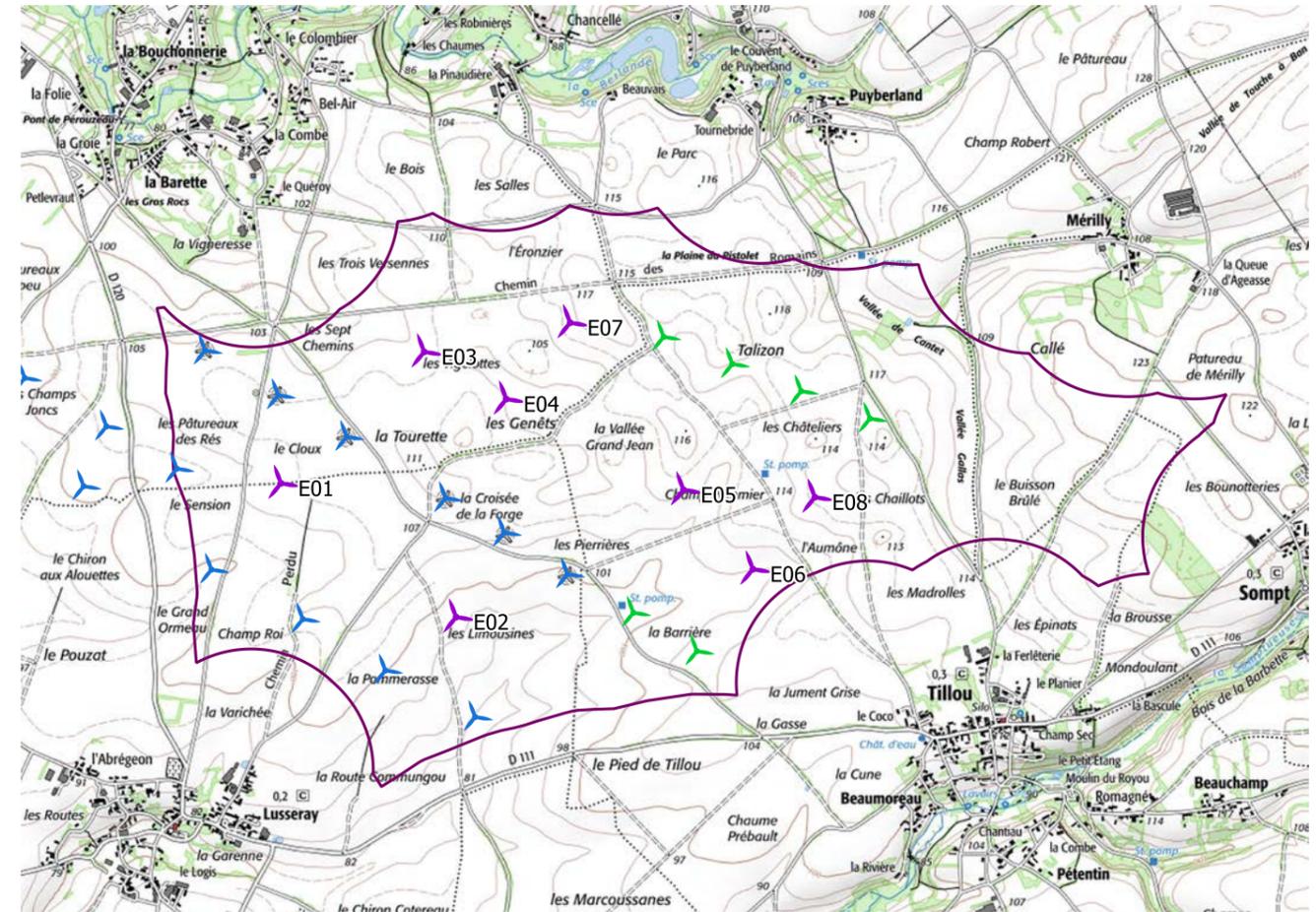
Nombre d'éolienne	16
Hauteur nacelle / bout de pale	125 m / 200 m (modèle : V150)
Géométrie entre éoliennes	Géométrie en bouquet
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 650 m (E11), hameau de la Pinaudière
Cohérence paysagère	Cette variante à 16 éoliennes optimise la surface disponible de la ZIP et est maximisante au regard de la hauteur de 200 m en bout de pale. On retrouve une disposition en bouquet, de trois lignes de 4 à 5 éoliennes et une de 2. Ces lignes sont composées avec des interdistances relativement régulières, semblables aux éoliennes des parcs existants. Toutefois, au vu du nombre d'éoliennes projetées et de leur hauteur, des chevauchements visuels importants entre les éoliennes seront visibles et réduiront la lisibilité des parcs mais évite l'augmentation de l'occupation de l'angle horizontal

■ VARIANTE 2



Nombre d'éolienne	12
Hauteur nacelle / bout de pale	105 m / 180 m (modèle : V150)
Géométrie entre éoliennes	Géométrie en bouquet
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 918 m (E06), hameau de la Vignerresse
Cohérence paysagère	Cette variante à 12 éoliennes est composée de trois lignes d'éoliennes. Elle est implanté en densification des parcs du contexte éolien et bien que sa géométrie soit en bouquet, l'orientation générale du projet respecte la géométrie des parcs existants. Cette implantation densifie le motif éolien entre les parcs existants avec des interdistances relativement régulières entre les éoliennes.

■ VARIANTE 3



Nombre d'éolienne	8
Hauteur nacelle / bout de pale	120 m / 180 m (modèle : V 136)
Géométrie entre éoliennes	Géométrie en bouquet
Interdistances entre éoliennes	Interdistances relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	~ 918m (E03), hameau de la Vignerresse
Cohérence paysagère	Cette variante à 8 éoliennes s'inscrit en densification du pôle éolien déjà en place. Tout comme la variante n°2, cela respecte l'orientation générale des parcs existants. Elle est en revanche moins dense du fait du nombre plus réduit d'éoliennes, ce qui limite les effets de chevauchements visuels.

